

« Porno : l'enfer du décor », le rapport du Sénat qui secoue l'industrie du X

Après plus de 6 mois de travaux et une longue délégation concernant l'industrie pornographique, le rapport d'information parlementaire « Porno : l'enfer du décor » dénonce les violences répétitives, envers les femmes dans le monde du X. C'est à l'issue de dizaines d'heures d'audition, dont celle à huit clos concernant l'affaire « French Bukkake », que les rapporteuses Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, Laurence Cohen et Laurence Rossignol ont formulé 23 recommandations de nature à lutter contre les violences dans la pornographie et leurs conséquences. Déposé au Sénat le 18 janvier 2023 et signé par 250 élus, le rapport de 191 pages a retenu l'attention du gouvernement sur de nombreuses propositions. Le but affiché est d'alerter le système politique et



Mmes Annick BILLON, Alexandra BORCHIO FONTIMP, Laurence COHEN et Laurence ROSSIGNOL et Sonia BRACKÈS, secrétaire d'État.

l'opinion publique sur les violences massivement perpétrées et véhiculées par et dans l'industrie pornographique, ainsi que sur les représentations sexistes, racistes, homophobes et inégalitaires véhiculés par ce business mondial. Ce qui est également souligné, c'est l'**impact sur les mineurs** qui ont aujourd'hui une facilité d'accès démultipliée et surtout massive. Les adultes restent également concernés par le niveau de **violence et de toxicité associés à un rapport sexuel** dans les productions pornographiques. Il s'agit de faire prendre conscience de la complaisance incompréhensible dont bénéficie l'industrie du porno. L'urgence que met en évidence ce rapport est **d'engager un véritable débat public** sur les différentes pratiques instaurées par les nombreux sites pornographiques.

■ Mise en accusation

« **Une machine à broyer les femmes** », voilà ce qui ressort du rapport « *Porno : l'enfer du décor* ». Les quatre rapporteuses ont travaillé de concert pour caractériser la mise en scène de violences faites aux femmes dans les vidéos pornographiques, la question de la perception de ses images par les adultes et, surtout, le visionnage de ces vidéos toxiques par des enfants.

Pour la première fois dans l'histoire parlementaire, un rapport d'information est entièrement consacré aux pratiques de l'industrie pornographique et il faut le souligner. L'objectif principal est d'alerter le gouvernement et l'opinion publique sur les violences perpétrées et véhiculées par et dans l'industrie du monde du X. Il s'agit, pour être plus précis, d'établir un constat clair des pratiques et des normes générées par cette industrie échappant à tout contrôle.

La production de pornographie est désormais mondialisée et génère des revenus considérables, on parle de milliards d'euros de bénéfice par an, en tirant profit d'une exploitation et d'une marchandisation du corps et de la sexualité de la femme. Cette dernière est considérée comme un objet de business, un simple jouet animé, propre à générer du bénéfice.

La violence extrême mise en scène (viols, séquestration, blessures, violences en tout genre) est banalisée et présentée comme habituelle lors d'un rapport sexuel. Les accros à la pornographie sont ainsi invités à reproduire ces comportements violents et sadiques.

Le présent rapport s'inscrit dans un contexte particulier qui est celui du traitement pénal de ces agissements. C'est une première en France, puisqu'on se base avec ce texte sur les violences commises dans le cadre de la pornographie proprement dite et non dans un contexte général. Ce qui ressort aussi de tout ça, c'est l'urgence de faire comprendre au grand public que ce n'est pas acceptable et qu'il devrait y avoir un débat sur les différentes pratiques présentées dans les vidéos X et même sur l'existence de la pornographie.

▪ **Quatre grands axes**

« Porno : l'enfer du décor » est construit sur quatre grands axes. Le premier concerne la lutte contre les violences pornographiques et la marchandisation du corps au regard des politiques publiques. Le deuxième se base sur la facilitation des suppressions de contenus illicites et le droit à l'oubli. Pour ce qui est du troisième, il veut concrétiser l'application de la loi sur l'interdiction d'accès des mineurs et la protection de ses derniers. Enfin, pour terminer, l'éducation à la vie affective et sexuelle comme remède à la visualisation de ses vidéos. Les parents seraient aussi sensibilisés par des professionnels de santé et de l'éducation.

▪ **Un enfer grandissant**

Avec la montée inexorable d'Internet et du Darknet, l'industrie pornographique a été bouleversée, au milieu des années 2000, par l'apparition des « tubes » qui sont de puissantes plateformes numériques capables de diffuser des dizaine de milliers d'images pornographiques à la seconde. Le modèle économique est basé principalement sur un trafic de vidéos et des contenus gratuits et souvent piratés sur des sites comme XVideos, Pornhub, xHamster et plein d'autres encore.

Ensuite, il y a eu une montée en puissance des plateformes de partage à caractère sexuel comme Onlyfans ou encore MYM, tandis que les réseaux sociaux avec Twitter et Instagram et les applications à messageries privés comme Snapchat, WhatsApp ou encore Telegram sont clairement devenus des vecteurs de contenus pornographiques.

Cette massification de diffusion a alors suscité une vision trash et violente du sexe, sans aucun contrôle ni limite et sans considération pour la dignité de la femme. Les producteurs ne se gênent pas pour exploiter la vulnérabilité économique et psychologique de jeunes filles et ainsi en profiter pour réaliser des tournages dans des conditions clairement horribles. 90% de scènes pornographiques sont tournées dans une violence physique et verbale évidente. Les producteurs français en profitent pour faire signer aux actrices porno des « *contrats de cession de droit à l'image limités* » qui leur demandent 3 à 5 000 € pour faire retirer une vidéo d'elle, soit dix fois plus que ce qu'elle a touché pour la scène tournée. Des affaires comme « French Bukkake » qui comptabilise 43 victimes et 12 individus mis en examen, ou encore l'affaire « Jackie et Michel » qui concerne 7 plaignantes et 4 individus mis en examen, ont clairement joué un rôle dans la prise de conscience générale. Ces affaires ont été le champ de bataille de la mise en place du rapport « Porno : l'enfer du décor ».

▪ **Un processus de recrutement déshumanisant**

Au fil des témoignages cités dans le rapport, on comprend que les méthodes de recrutement ciblent des jeunes femmes précaires et fragiles et que les modes opératoires sont simples. On commence par un premier viol de



soumission, puis par un processus de déshumanisation, de manipulation, de chantage et d'actes sexuels forcés comme la sodomie par exemple. Bien évidemment certains producteurs se défendent en mettant en avant des pratiques respectueuses mais que personne ne retrouve dans les faits.

Les professionnels de santé quant à eux demandent une réglementation avec des contrats systématiques, détaillant ce que les actrices acceptent ou non mais cette sorte de « marketing » ne plaît pas aux rapporteuses, qui le détaillent bien dans leur rapport : « *Il y en a marre de voir tant de violence, il faut agir et avec toute cette mondialisation du porno et penser aux enfants* ».

Une jeunesse à protéger

De nos jours, le porno est accessible à tous, gratuitement, en quelques clics et sans aucun contrôle. Les mineurs sont massivement exposés aux images pornos, volontairement et involontairement. Selon une étude d'Opinionway en 2018, le taux d'exposition à des images porno est considérable, chez les filles comme les garçons. Pour les enfants âgés de moins de 11 ans, on comptabilise 11% chez les garçons et 10% chez les filles. Pour les moins de 13 ans, 36% chez les garçons contre 26% chez les filles. Pour les moins de 15 ans, 70% contre 53% et enfin avant 18 ans, 95% contre 85%, des chiffres plus qu'inquiétants.



Pour simplifier, 2/3 des enfants de moins de 15 ans et 1/3 des enfants de moins de 12 ans ont déjà eu accès à des images pornographiques. De manière générale, il y a au total 19 millions de visiteurs uniques de sites X chaque mois en France. On compte 17 millions d'adultes, 1,1 million d'adolescents de 15 à 18 ans et 1,2 million d'enfants de moins de 15 ans. Les conséquences sont souvent dramatiques, Freud parlait « d'effraction psychique », crises du sommeil, vision déformée et violente de la sexualité, sexualisation précoce, développement de conduites à risque et violentes.

Le porno construit malheureusement une justification de la violence et des rapports de domination. Les stéréotypes sont multiples, sexistes, racistes et surtout homophobes. Les sénatrices de la délégation aux droits des femmes ont donc formulé plusieurs propositions pour empêcher les mineurs d'accéder à la pornographie sur internet. L'Arcom reste une nouvelle fois un élément majeur et devrait voir ses pouvoirs renforcés, afin d'imposer des amendes massives et surtout dissuasives aux sites X accessibles aux mineurs.

Le gouvernement devrait même imposer « le développement de dispositif de vérification d'âge », ainsi que « mener une campagne de communication autour des dispositifs de contrôle parental ». Cela ne s'arrête pas là, puisque selon elles, il devrait également mettre en place des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective à l'école, ainsi qu'une information crédible des parents. Les mineurs doivent être formés à ce que doit être une « vie sexuelle saine ». Aujourd'hui, le rapport publié doit servir de base pour empêcher les générations futures de se formater à l'image déformée et violente de la sexualité qui est véhiculée dans le porno.

Une équipe soudée

C'est à quatre que les rapporteuses désignées par la délégation, ont réalisé ce rapport. Mais finalement qui sont-elles ? La première, **Annick Billon**, Union centriste, née le 3 août 1967, cadre commerciale et membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, également présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Cette sénatrice de la Vendée, dans le Pays de la Loire, a été accompagnée par **Alexandra Borchio Fontimp**. Celle-ci, née le 5

octobre 1981, est journaliste et sénatrice des Alpes-Maritimes, membre des Républicains, membre des mêmes commissions.

Parmi les rapporteuses on y retrouve également **Laurence Cohen**. Cette sénatrice du Val-de-Marne et orthophoniste en Île-de-France, est née le 15 janvier 1953. Elle est vice-présidente de la commission des affaires sociales, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes.

Enfin, **Laurence Rossignol**, sénatrice de l'Oise. Cette juriste, née le 22 décembre 1957, est vice-présidente du Sénat et membre de la commission des affaires sociales. Elle est également membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes mais aussi membre du groupe socialiste, écologiste et républicain.

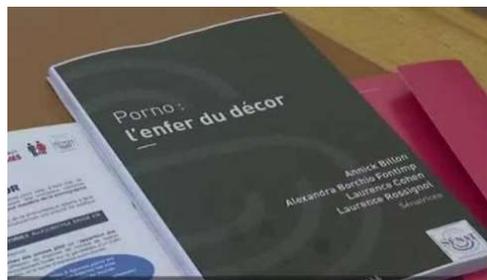


C'est en s'appuyant sur le Code pénal, le Code de l'éducation ainsi que différentes lois, que le rapport a été construit et publié. Ainsi, le contrôle de la preuve de majorité des internautes n'est pas assuré, en violation du Code pénal.

De même, les représentations sexistes, racistes, homophobes sont constitutives d'infractions pénales ainsi que la dimension systémique et incitative des violences sexuelles, physiques et verbales à l'encontre des femmes dans le milieu de la pornographie. Les producteurs et les diffuseurs de ces incitations à la violence semblent totalement ignorer leurs responsabilités.

Les rapporteuses soulignent également que les contenus jugés illicites ne sont jamais intégralement supprimés même après leur signalement. Enfin les violences commises dans un contexte de pornographie ont récemment fait l'objet d'un traitement judiciaire en France, dans le cadre d'instructions pénales qui ont servi de base aux rapporteuses pour proposer des recommandations.

■ **Le cheminement de ce rapport**



Le 27 septembre 2022, la délégation aux droits des femmes a adopté à l'unanimité le rapport d'informations qui a été déposé au Sénat le 18 janvier 2023. Dès le lundi 13 février, 250 sénateurs et sénatrices ont consigné la proposition de résolution transpartisane contre les violences pornographiques. Parmi les signataires, on y trouve les présidents des huit groupes politiques du Sénat. Le rapport a ainsi été débattu dans l'hémicycle le 1^{er} mars et le vote a entériné les conclusions des quatre rapporteuses, le Sénat appelant à faire de la lutte contre les violences pornographiques une priorité de politique publique.

■ **Les principales recommandations**

L'assermentation des agents de l'Arcom afin de leur permettre de constater eux même les infractions des plateformes pornographiques, notamment celles qui sont ouvertes aux mineurs.

La possibilité pour l'Arcom de prononcer des sanctions administratives avec des montants dissuasifs à l'encontre des sites pornographiques, notamment ceux qui restent accessibles aux mineurs.

Le fait d'imposer aux plateformes l'affichage d'un écran noir tant que l'âge de l'internaute n'a pas été vérifié. Il est aussi recommandé de définir dans les lignes directrices de l'Arcom des critères exigeant l'évaluation des solutions techniques de vérification d'âge. Il est également expliqué qu'il faut encourager le développement de dispositifs de vérification d'âge, en intermédiaire entre l'internaute et les sites consultés au système de double anonymat, comme proposé par la CNIL et le PEReN.

La mise en place d'un processus de certification et d'évaluation indépendante des systèmes de vérification d'âge. Dans le même rapport, lorsqu'un abonnement téléphonique est souscrit pour l'usage d'un mineur, activer par défaut le contrôle parental. Enfin, une campagne de communication autour des dispositifs de contrôle.

Le rapport met aussi en avant un aspect très important, l'éducation des jeunes et la sensibilisation de leur entourage. Premièrement, au niveau de chaque académie, il s'agit de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des séances d'apprentissage à la vie sexuelle et affective et désigner un délégué académique à l'éducation à l'égalité et à la sexualité, afin d'accentuer la pression pour la mise en œuvre de ces séances.



Il y a aussi le fait d'aborder dans le cadre des séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, les sujets relatifs à la marchandisation des corps et à la pornographie. Cela par l'intermédiaire de professionnels de santé, formés en matière d'éducation à la santé, dans les établissements scolaires qui feront connaître, dans les écoles scolaires et directement sur les réseaux sociaux utilisés par les adolescents, les ressources accessibles pour répondre à leurs questions en matière de sexualité.

Enfin, il est recommandé de sensibiliser les parents en menant une campagne de communication autour de la plateforme jeprotegeomonenfant.gouv.fr.

D'autres recommandations autour des suppressions de contenus illicites et le droit à l'oubli, ainsi qu'au fait d'imposer un débat public dans la lutte contre les violences sexuelles. Ainsi, le rapport vise à favoriser l'émergence de plaintes des victimes de violences commises dans un contexte de pornographie, en améliorant leurs conditions d'accueil, en formant les forces de l'ordre au recueil de plaintes de ces victimes spécifiques et en instaurant le suivi de leur dossier par un contact unique.



Il met aussi en évidence le fait de s'adapter au contexte spécifique des violences pornographiques, les conditions d'écoute et d'accueil du numéro national 3919, dédiées à la prise en charge de femmes atteintes de violences.

Une proposition concerne la volonté d'augmenter les effectifs et les moyens matériels des services enquêteurs et des magistrats, dédiés à la lutte contre les brutalités commises dans un contexte de pornographie, mais également de faire de la lutte contre les violences du X et la marchandisation des corps, une priorité de politique publique.

Pour finir, le rapport parle aussi de créer une catégorie "violences sexuelles", dans les signalements à Pharos, afin de faciliter et de mieux comptabiliser les signalements, d'assortir systématiquement les condamnations à l'encontre de producteurs de contenus X, d'une disposition indiquant que toute diffusion des vidéos incriminées, sur tout support qui est illégal.

Enfin, le rapport vise à pouvoir imposer aux plateformes la mise en place de procédures permettant aux personnes filmées, et non plus aux seuls propriétaires de vidéos, d'obtenir le retrait de celle-ci. Le Sénat a adopté cette proposition de résolution.

Un rapport, une fierté

Cela sonne comme un honneur pour les quatre sénatrices qui ont publié ce rapport d'information. Pour faire part de cet énorme travail, le rapport a été remis lors de différentes remises officielles à plusieurs personnalités

politiques. On compte **Sonia Brackès**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer chargée de la citoyenneté, qui l'a reçu le 17 janvier 2023, **Éric Dupond-Moretti**, le ministre de la Justice qui lui l'a reçu le 7 décembre 2022, **Pap Ndiaye**, le ministre de l'Éducation nationale qui s'est vu offrir le rapport le 30 novembre 2022 et **Emmanuel Macron** l'a reçu le 25 novembre 2022.

Le président du Sénat **Gérard Larcher** s'est vu remettre le rapport le 15 novembre 2022. Le ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications, **Jean-Noël Barrot** l'a reçu le 27 octobre 2022 et enfin pour finir le 18 octobre 2022, **Isabelle Lonvis-Rome**, ministre délégué chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances ainsi que **Charlotte Caubel**, secrétaire d'État chargée de l'enfance ont été les premières à recevoir ce fameux rapport.

Marquer les esprits et notamment au sein du gouvernement français, c'est ce qui est nécessaire pour faire prospérer les recommandations du rapport de ces quatre sénatrices.

Discussion :

« Porno : l'enfer du décor » est une véritable avancée dans la protection de l'enfance et de la dignité des femmes. La violence sexuelle envers les femmes est banalisée dans la pornographie et cela ne peut durer.

C'est le premier rapport sénatorial qui ne parle que de pornographie en proposant de vraies avancées dans la loi française. Un superbe point positif à relever.

Alexis Bottale

<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-droits-des-femmes-et-a-legalite-des-chances/archives-1/missions/pornographie.html>